

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 91 (1940)

Heft: 3

Artikel: Voyage d'études forestières, du 3 au 8 juillet 1939 [fin]

Autor: Jungo, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour le forestier, la décision n'est que le troisième acte, de beaucoup moins important que les deux premiers, parce que ce dernier ne peut être autre chose qu'une suite logique des premiers.

Compris ainsi, le martelage est pour le forestier le plus beau de son travail. Tout le contraire de ce qu'il est souvent pour les accompagnants. Et c'est alors au forestier de chercher à éveiller l'intérêt.

Le martelage est d'autant plus intéressant que le forestier traite les mêmes forêts depuis plus longtemps. Tout au long de ses allées et venues, il revoit les souches des anciennes coupes. De quelque coin perdu de sa mémoire, lui revient l'enseignement des causes qui avaient fait abattre ces bois. Il juge des résultats. Il en tire enseignement pour continuer ou modifier sa tactique. S'il a su développer en lui, et à son égard, l'esprit critique, il saura voir les conséquences néfastes de ses erreurs ou de ses brutalités.

Mais il est souvent émerveillé de voir combien la nature se dévoile facilement à celui qui la traite avec respect et amour.

J. P. C.

Voyage d'études forestières, du 3 au 8 juillet 1939.

(Suite et fin.)

Samedi 8 juillet.

La Vallée d'Avers est connue, dans toute la Suisse, comme renfermant les plus hautes habitations permanentes d'Europe (Cresta 1963 m, Juf 2133 m !). Elle est, hélas, aussi le prototype de ces vallées alpestres qui se dépeuplent d'une façon angoissante. Cette région, qui comptait encore 498 habitants vers 1650, n'en avait plus que 180 en 1935.

Les mines et les hauts-fourneaux, exploités jusqu'au milieu du siècle dernier, donnaient lieu à une surexploitation, voire même à une dévastation des forêts de la contrée. La végétation forestière, qui montait jusqu'au Stallerberg (2584 m), trouve actuellement sa limite supérieure vers 2100 m, au Capettawald. A la suite de la disparition de l'action protectrice de ces forêts, le climat devint plus rude et les conditions d'existence de plus en plus dures.

Le parcours du bétail et les intempéries aidant, les forêts qui avaient échappé à ces dévastations étaient dépourvues de tout rajeunissement, de sorte qu'elles ne constituaient plus qu'un ensemble de vieux arbres clairsemés et dépérissants.

Les moyens pour améliorer cet état déplorable sont la suppression du parcours et les coupes culturales. La suppression du parcours a pu

être obtenue dans quelques divisions, et le résultat de cette mesure saute aux yeux, cela surtout au Capettawald où nous pûmes admirer de superbes rajeunissements de mélèze et d'arolle, de même que sur le flanc gauche du val Madris. Quant aux coupes, la population, sous l'influence de la vieille conception de la forêt protectrice, laquelle était sévèrement fermée à tout bûcheron, s'y oppose de toutes ses forces. Il a même fallu une décision gouvernementale, pour imposer à la commune l'augmentation de la possibilité de 350 à 500 m³ ! Là où ces deux moyens ne suffisent pas, on procède à des écrouûtages et à des travaux contre les corniches de neige et la formation d'avalanches.

Une question qui a occupé les participants du voyage d'études, dès le deuxième jour, est discutée à fond, aujourd'hui; c'est *le problème du mélèze*. La restauration des forêts de haute montagne, dans les Grisons comme ailleurs, se confond très souvent avec l'action pour le maintien du mélèze. Dans presque toutes ces forêts, nous constatons que le mélèze accuse un déficit dans les bois petits ou moyens et une surabondance dans les gros et très gros diamètres. Cela nous indique que nous nous trouvons, dans ces forêts, en présence d'un vieillissement de cette essence. Les expériences faites, dans le val d'Avers, nous montrent cependant que les mesures appliquées ici (suppression du parcours, écrouûtages, coupes culturelles) permettent de résoudre, en partie du moins, ce problème. La solution entière et définitive n'est cependant pas chose facile, la fructification de cette essence ne se produisant, dans les Grisons du moins, qu'à de très longs intervalles, et l'influence des différents facteurs de la station (sol, insolation, exposition) n'étant pas encore suffisamment connue.

Un représentant de l'*Action « Pro Avers »* eut l'amabilité de nous orienter, dans une brève allocution, sur les buts et moyens de cette organisation qui s'est donné comme tâche de repeupler et de « rajeunir » cette vallée agonisante, le forestier cherchant à ranimer ses massifs surannés de mélèze et d'arolle.

* * *

Après avoir relaté le cours de ce voyage d'études, riche en observations et en discussions fécondes, il reste au rapporteur la tâche de *résumer* les principaux points de ces discussions et d'en tirer quelques *conclusions*, à l'intention des collègues qui n'ont pas eu le privilège d'être des nôtres.

La restauration des forêts de la montagne est une question forestière avant tout; mais elle est aussi une question d'intérêt général. C'est pourquoi le problème doit être résolu en collaboration avec tous les milieux intéressés. Là où le forestier doit revendiquer du terrain agricole pour un reboisement, il prêtera son concours au paysan pour compenser cette « perte », par la voie d'améliorations alpestres. Très souvent, une surface réduite, mais améliorée, est à même de donner un rendement équivalent. Nombreux sont les cas, dans nos montagnes, où une rationalisation de la culture, par la voie d'améliorations fon-

cières, est encore possible. L'indemnité payée pour la perte de rendement ne doit pas disparaître dans une caisse quelconque, mais elle doit être utilisée intégralement pour ces améliorations alpestres (drainages, épierrages, construction d'étables et de chemins). En revanche, l'agriculteur comprendra que les reboisements ne sont pas faits pour le plaisir du forestier, mais *pour protéger les terres cultivables et les habitations de nos populations montagnardes*, et que le travail du forestier est une *aide pratique* à ces populations. A quoi servent, à



Phot. Bavier, Coire.

Hohenhauswald. Val Madris-Avers. Rajeunissement du mélèze, survenu après le rachat de la servitude du parcours du bétail.

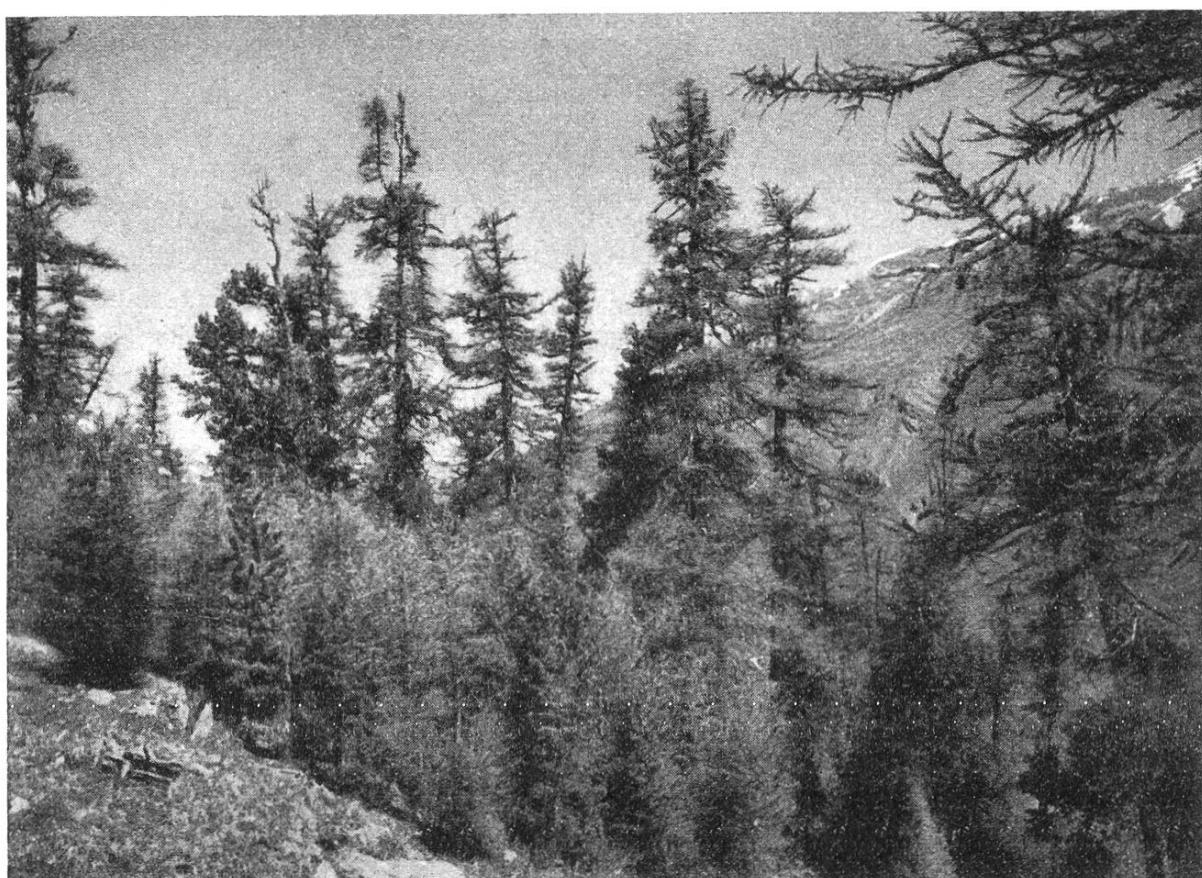
l'agriculture et à l'économie du pays entier, de vastes étendues de sol si elles sont dévastées, un beau jour, par une avalanche ou par une inondation ? (voir Val Bedretto, Olivone, etc.). L'établissement d'un plan d'aménagement pastoral, comme annexe au plan d'aménagement forestier, est à recommander.

Le problème de la restauration comprend aussi bien la mise en état des forêts existantes que la création de nouvelles forêts.

Les forêts existantes seront améliorées par la régularisation du parcours et du ramassage de la litière, par des assainissements, des écrouûtages, par l'introduction de feuillus pour provoquer une amélioration naturelle du sol à l'aide d'une humification normale, et finalement par la construction de chemins. Il va sans dire que ces amélio-

rations sont la première tâche de tout sylviculteur conscientieux. L'interprétation que les organes fédéraux donnent actuellement aux lois en vigueur permettra, dorénavant, aux propriétaires de forêts protectrices d'entreprendre ces travaux avec le concours de la Confédération.

A la suite de déboisements exagérés durant les siècles passés, bien des vallées alpestres ont, aujourd'hui encore, un taux de boisement insuffisant. Ces vallées sont encore susceptibles d'être reboisées en partie. Lors de *la création de nouvelles forêts*, qui n'est donc pas moins



Phot. Bavier, Coire.

Capettawald Avers-Cresta. Rajeunissement naturel de mélèze et d'arolle sous une futaie de 300-500 ans, après le rachat des droits de parcours et coupe jardinatoire. Alt. 1950 m

importante que la mise en bon état des forêts existantes, les règles de l'évolution naturelle, de la succession des plantes et de la pédologie doivent être strictement observées. Imiter la nature et la soutenir, c'est le principe suprême du sylviculteur aussi dans ses reboisements. Ne pas négliger le facteur « temps », c'est-à-dire ne pas vouloir créer une forêt de haute montagne en quelques années. Les délais d'achèvement des projets de reboisement doivent, dès lors, être assez longs.

Toute surface destinée au reboisement doit être entourée d'*une bonne clôture*. Celle-ci sera, suivant les conditions du terrain et de

transport, une clôture en fil de fer barbelé (5 à 7 fils), un treillis « Page », un mur ou un rempart de terre.

Les assainissements. L'eau est l'ennemi du reboisement dans les terrains imperméables. Il est nécessaire de l'évacuer soigneusement, avant toute plantation. Des fossés à ciel ouvert sont de beaucoup préférables aux drainages couverts, ces derniers se bouchant facilement, ce qui aggrave le mal, et leur fonctionnement ne pouvant pas être suffisamment contrôlé.

Les fossés doivent être creusés jusque dans la couche imperméable. Leur profondeur varie donc suivant le terrain, mais ne doit, en moyenne, pas être inférieure à 70 cm. Leur pente dépend également du terrain, ainsi que de la quantité d'eau qu'ils doivent évacuer. Dans un terrain meuble et sablonneux, elle sera plus faible, tandis qu'elle pourra être plus forte dans un terrain compact et rocheux, où le danger de ravinement est petit. La distance séparant les fossés doit être telle que le terrain sis entre deux soit bien assaini. Elle dépendra donc aussi de la constitution du sol et du degré d'humidité; dans le flysch, elle ne doit pas être supérieure à 5—7 m. Nous devons toujours tenir compte du fait que les fossés ne sont pas seulement destinés à évacuer l'eau, mais aussi à aérer le sol.

Les drainages couverts ne sont à appliquer que lorsqu'il s'agit de capter des sources à une grande profondeur, ou dans un terrain agricole.

Lorsqu'il y a danger d'infiltration (par exemple à Lugnez), nous nous servons de *canaux en bois*. Ceux-ci doivent cependant toujours être dans l'humidité, sinon ils pourrissent. C'est pourquoi les sections ne seront pas trop grandes et les parois latérales pas trop hautes.

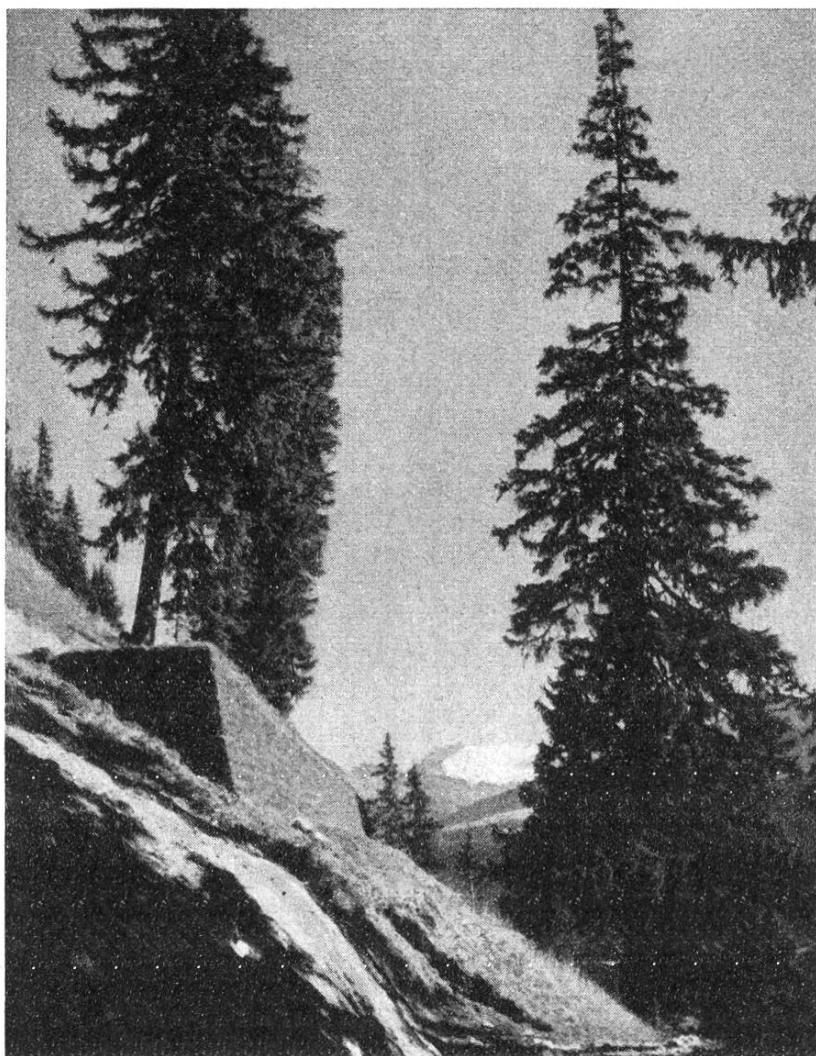
Le futur *réseau de chemins* doit être soigneusement étudié et tracé, sous forme de sentiers facilitant le transport des plants, etc.

Après ces travaux préliminaires, on peut procéder au boisement proprement dit.

Dans bien des cas, c'est-à-dire quand nous disposons de porte-graines, nous obtenons un *boisement naturel au moyen d'écroûtages*. Ce procédé sera en général plus lent, mais le résultat final est meilleur.

Si nous devons avoir recours à *la plantation*, le sol est d'abord préparé par *les essences auxiliaires* (Vorbauhölzer), telles que les aunes blanc et vert, les sorbiers et alisiers, les cytises, les saules, etc. Utiliser comme essences protectrices celles qui sont conformes à la station, c'est-à-dire celles qui se trouvent dans leur aire naturelle. Parmi les aunes, nous donnons la préférence à l'aune blanc, tant que l'altitude permet encore son développement, le rajeunissement des résineux s'installant plus facilement sous son couvert. L'aune vert rend de grands services; il peut cependant, dans certains cas, devenir envahissant. Le sorbier est l'essence à planter dans l'humus brut. Dans certaines conditions, le mélèze peut aussi servir d'essence protectrice, parce que ses aiguilles donnent naissance à une bonne couche d'humus ameublissant le sol.

Une fois le sol suffisamment assaini et préparé, *les essences nobles* devant former le futur peuplement s'installent *par voie naturelle*, si des porte-graines se trouvent à proximité. Ce sont les résineux, le hêtre, les érables, le frêne, etc. Si cela n'est pas le cas, nous devons les *planter*. Dans les terrains marécageux, cette plantation ne devrait pas avoir lieu avant la cinquième année qui suit l'assainissement.



Phot Bavier, Coire

Uaul Camischollas. Travaux de défense contre les avalanches, pour reconstituer une forêt de haute montagne, en déteriorrement.

Qu'il s'agisse d'essences auxiliaires ou d'essences dites nobles, nous n'utilisons que des *plants adaptés à la station* (altitude, exposition, climat, sol) *et de provenance absolument sûre*. Récoltons donc nos graines nous-mêmes !

La non-observation de ces règles fondamentales nous a valu des reboisements qui sont à recommencer au bout de 50 ou 60 ans, dont nous avons des exemples un peu partout dans notre pays. Profitons des expériences faites dans le passé !

Les travaux de défense contre les torrents et les avalanches ont :

- 1^o ou bien, un but protecteur direct, lorsqu'il sont destinés à protéger eux-mêmes des localités ou des vallées (murs de déviation, forts, grands barrages);
- 2^o ou bien, un but indirect, lorsqu'ils protègent des forêts naissantes (murs, terrasses, bermes, petits barrages).

La forme et la disposition de ces ouvrages techniques varie selon les conditions locales, le but visé, la configuration du terrain et les matériaux disponibles. Quelques principes fondamentaux sont cependant communs à tous ces travaux :

- 1^o Travailler selon un plan judicieusement étudié et basé sur des observations dans la région en cause.
- 2^o Choisir soigneusement l'emplacement des ouvrages.
- 3^o Les bonnes fondations sont la base de tout ouvrage solide.
- 4^o N'utiliser que des matériaux résistants et ne s'effritant pas.
- 5^o Ne construire que des ouvrages solides, pouvant résister à toute épreuve.
- 6^o Ne pas faire des travaux de protection sans reboisements, la future forêt étant la meilleure garantie de ces ouvrages et pouvant même les remplacer, une fois ceux-ci disparus.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer nos remerciements aux organisateurs de ce voyage, ainsi qu'aux autorités cantonales et communales qui ont bien voulu nous recevoir et nous accompagner dans leurs parages, de même qu'aux collègues des différents cantons parcourus, qui ont eu l'amabilité de nous conduire dans leurs champs d'activité et de nous faire part de leurs riches expériences.

J. Jungo.

Le Chalet à Roch (Jura vaudois).

Voilà une montagne, ou plutôt un alpage, dont les boisés ont causé bien du tourment au regretté Pillichody, inspecteur forestier de la commune du Chenit, au territoire de laquelle appartient le dit Chalet à Roch, car en bien des endroits il y constatait le manque, ou la grande rareté, du rajeunissement chez l'épicéa.

Précisons tout d'abord que l'on doit écrire Chalet à Roch, et non pas Chalet à Rocs, comme d'aucuns se le permettaient autrefois, dans l'idée que la montagne devait tirer son nom de l'abondance des rocs et rocailles qui hérissent son relief. Jadis, la montagne a-t-elle appartenu à un nommé Roch, ou un individu de ce nom en a-t-il été l'amoindriateur en un temps reculé, ou bien le même y a-t-il été le héros ou la victime de quelque aventure ? C'est ce que l'on ne sait pas ! Dans les anciens documents, le mot est toujours écrit avec h.

Cet alpage, d'une superficie de 98 ha, situé entre les altitudes de 1280 m et 1498 m, en grande partie boisé, appartient à la commune précitée du Chenit (Vallée de Joux). Sa majeure partie occupe le flanc